Informations de base

1996/2243(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1996 **Subject** 8.40.13 Institutions ACP-UE	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	DEVE Développement et coopération	BALDI Monica Stefania (UPE)	25/04/1996

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/11/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/1997	Vote en commission		Résumé
22/01/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0019/1997	
20/02/1997	Débat en plénière		
21/02/1997	Fin de la procédure au Parlement		
17/03/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2243(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/4/08444

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0019/1997 JO C 085 17.03.1997, p. 0003	22/01/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0073/1997 JO C 085 17.03.1997, p. 0172-0176	21/02/1997	Résumé

Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1996

1996/2243(INI) - 21/02/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Monica BALDI (UPE, I) sur les travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE en 1996. Soulignant le rôle et l'apport de cette Assemblée dans la réflexion engagée par l'Union sur les défis que constituent le renouvellement du cadre de coopération avec les pays ACP à l'horizon 2000 (COS0497), le Parlement souhaite un renforcement du rôle cette Assemblée dans le cadre de cette discussion. Il confirme également à nouveau la nécessité de budgétiser le Fonds européen de développement (FED) afin qu'il soit soumis à un véritable contrôle parlementaire. Soulignant tout l'intérêt d'une étroite coopération entre les Etats membres et la Communauté en matière de développement, le Parlement s'est engagé à sauvegarder l'intérêt de ces pays et à axer la politique de l'Union sur les besoins des couches de population les plus défavorisées au moyen d'actions alimentaires, sanitaires, éducatives, lors des négociations sur la poursuite des relations UE-ACP. Il se prononce également pour la poursuite de l'examen du droit d'intervention de la communauté des Etats pour des raisons humanitaires. Parallèlement, le Parlement souligne l'importance de maintenir les régimes préférentiels dont bénéficient les ACP, notamment en ce qui concerne le cacao, le sucre ou les bananes. Il soutient également toutes les initiatives visant à bannir et à éliminer les mines antipersonnel dans ces pays. Sur le plan institutionnel, il se prononce pour une autonomie de travail l'Assemblée paritaire de telle sorte qu'elle puisse organiser ses activités sous sa propre responsabilité. Enfin, il rappelle l'importance que revêt l'entrée en vigueur de la IVe Convention de Lomé telle que révisée par l'Ile Maurice et invite les pays signataires à la ratifier dans les plus brefs délais.